



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Date de convocation : vendredi 30 août 2024.

Date d'affichage : lundi 09 septembre 2024.

Le six septembre mil vingt-quatre, à quinze heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Jean-Pierre POIROT, Bruno JOLLY et Maxime ZIELONY.

Absent excusé : Monsieur Michel TRONCHE

Procuration : Monsieur Michel TRONCHE a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre POIROT.

Délibération N°16/2024 PROPOSITION D'ACHAT D'UNE SIRENE D'ALERTE A LA POPULATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de sauvegarde communal, Monsieur le Maire propose l'achat préconisé par le document, d'un moyen d'alerte de la population.

Le Conseil Municipal de la Commune de Montmotier, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide de valider l'achat de la sirène d'alerte à la population de l'entreprise Serenne pour un montant de 3 720 € TTC.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture
Publié ou notifié le



d'Epinal le
Jean-Pierre POIROT
2024.09.09 11:56:55 +0200
Ref:7161742-10739492-1-D
Signature numérique
le Maire